

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

Fonction :

En poste à :

dûment habilité(e) aux fins des présentes,

m'engage à :

1) présenter les œuvres de la « Sélection Mobiles » de l'Institut français uniquement dans le cadre d'événements organisés par le poste indiqué ci-dessus, au sein d'établissements du réseau culturel français à l'étranger dépendant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (services culturels des ambassades, centres culturels, Instituts français et Alliances françaises) et dans des lieux tiers pour des événements organisés par le poste, tels que présentés dans le projet déposé sur la plateforme IF Prog ;

2) présenter les œuvres de la « Sélection Mobiles » de l'Institut français uniquement dans le cadre d'une diffusion non-commerciale, et notamment à respecter l'obligation de mentionner dans toute promotion et publicité les crédits de ces œuvres ;

Par diffusion en secteur non commercial, on entend le droit de mettre à disposition et de communiquer tout ou partie d'une ou plusieurs œuvres de la « Sélection Mobiles » à tout établissement du réseau culturel français à l'étranger dépendant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui en fait la demande, en vue d'organiser des projections, expositions et représentations publiques, collectives ou individuelles, pour lesquelles il n'est pas perçu de droit d'entrée à l'exception éventuellement d'une participation aux frais logistiques directement occasionnés par l'organisation de tels événements ;

3) informer l'Institut français Paris de chaque présentation d'œuvres sélectionnées parmi les œuvres de la « Sélection Mobiles » ;

4) faire un retour à l'Institut français Paris sur le nombre de participants à chaque présentation, au maximum quinze (15) jours après l'événement ;

5) ne pas diffuser les œuvres de la « Sélection Mobiles » à des tiers non impliqués dans l'organisation des présentations ;

6) intégrer à toute communication sur l'événement le logo « Sélection Mobiles » (en téléchargement sur le serveur de l'Institut français Paris) ;

7) supprimer les œuvres de la « Sélection Mobiles » téléchargées dans le cadre de leur diffusion à Ville - Pays, à l'issue de leur présentation non commerciale du au tel que présenté dans le projet déposé sur la plateforme IF Prog.

Fait à le

Signature + cachet